

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	16/06/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 22 juin 2023 à 21H00

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Martine DAREUX donne procuration à Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Ludovic SICARD à Jean-Michel BLAY, Alexandre DENEITS à Pierre MASURE.

SECRETAIRE : Philippe SENTEX

Délibération n° 2023_036

5.7 intercommunalités

Objet : Convention d'Adhésion pour les suivis de l'état de santé des agents par le Pôle « Bien vivre au travail » du CDG 32.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment en son article 25 ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le livre VIII du Code Général de la Fonction Publique : prévention en matière de santé et de sécurité au travail ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 11 décembre 2018 portant sur la mise en place d'offres de services proposées dans le cadre du Pôle Santé au Travail ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 4 juin 2019 décidant d'appliquer une tarification complémentaire à l'acte du service de Médecine en sus de la cotisation additionnelle ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gers en date du 9 novembre 2021, portant sur la simplification de la tarification des visites ;

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers met à dispositions des collectivités un Pôle « Bien vivre au travail » intégrant les missions de la santé au travail ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- D'autoriser le Maire à signer la convention adhésion pour les suivis de l'état de santé des agents par le pôle « Bien vivre au travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers ainsi que tous les documents y afférents ;
- De prévoir les dépenses inhérentes à la signature de cette convention au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 23 juin 2023

Le Maire

Jean-Michel BLAY

